

**125**

**Jahre Zukunft. Gemeinsam für Gerechtigkeit.  
ans pleins d'avenir. Ensemble pour la justice sociale.  
anni per il nostro futuro e per la giustizia sociale.**

**SGB Schweizerischer Gewerkschaftsbund  
USS Union syndicale suisse  
USS Unione sindacale svizzera**

255.2 PR / PC / rm

**Conférence de presse du 13 juin 2005**

## **OUI à la libre circulation des personnes AVEC des salaires suisses**

*Paul Rechsteiner, président de l'Union Syndicale Suisse*

L'Union syndicale suisse (USS) et les organisations des salarié(e)s disent OUI à la libre circulation, et soutiennent donc l'objet qui sera soumis à votation populaire le 25 septembre prochain, à savoir : l'extension de l'accord bilatéral sur la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) et le renforcement de la protection des travailleuses et des travailleurs qui lui est assorti. Ce dernier point répondant aux revendications syndicales.

Économiquement, la Suisse est étroitement liée à l'UE. Et l'extension de l'UE est une réalité. Impossible d'imaginer que la Suisse devienne le seul et unique pays au monde à différencier durablement des Européens et des Européennes de première et de deuxième classe. L'extension de la libre circulation est une conséquence logique des accords bilatéraux conclus avec l'UE confirmés dans les urnes et sur lesquels le pays exportateur qu'est la Suisse ne peut pas revenir, ne serait-ce que pour des raisons économiques.

Un grand capitaliste du Conseil fédéral, qui a consacré toute sa vie politique à se battre de toutes ses forces contre la protection des travailleuses et des travailleurs, prétend aujourd'hui que la libre circulation des personnes provoquerait une baisse des salaires et une hausse du chômage. Et cela, à l'unisson de l'UDC qui a rejeté les mesures d'accompagnement destinées à protéger les salaires, afin de faire de la propagande pour le non en tablant sur la peur de la sous-enchère salariale.

Qu'en est-il réellement de la sous-enchère salariale ? Le danger d'un dumping salarial et d'une pression sur les conditions de travail, auquel les syndicats ont toujours rendu attentif, est une réalité. Ces dernières années, aujourd'hui et demain aussi. Mais cette pression peut être combattue. Celui qui fait accroire aux gens que leurs

salaires vont à l'avenir baisser automatiquement, pour ainsi dire comme si c'était là une loi économique « naturelle », prend les gens pour des imbéciles. L'économie suisse va-t-elle donc se ratatiner demain et le produit national brut brusquement baisser ? Les accords bilatéraux ont de toute façon été conclus afin de garantir l'avenir économique de la Suisse. Si l'économie se développe demain, si le produit national brut augmente, pourquoi alors seuls les revenus du capital croîtraient et seuls les managers, ceux qui se réservent les meilleures parts du gâteau, en profiteraient, alors que les salaires de tous les autres baisseraient ?! N'en déplaise peut-être à certains grands seigneurs : l'explosion des revenus des riches et la stagnation, voire même la baisse, des salaires de tous les autres, cela n'a rien d'une loi de la nature, mais constitue une évolution néolibérale fautive. Le renforcement de la protection des travailleuses et des travailleurs à l'aide de conventions collectives de travail de force obligatoire, la possibilité, si nécessaire, d'édicter des salaires minimaux légaux et le contrôle des conditions de travail par des inspectrices et des inspecteurs du travail, sont des acquis substantiels. La nouvelle protection des travailleuses et des travailleurs améliorera la position des salarié(e)s dans leur lutte contre la sous-enchère salariale et pour de meilleurs revenus. Ces nouvelles dispositions ne remplaceront certes pas la lutte des syndicats pour l'amélioration des salaires. Mais c'est une bonne chose si les lois de l'État obligent à lutter contre la sous-enchère salariale.

C'est précisément pour cela qu'il s'agit ici aussi de lutte contre le chômage. Si les seigneurs de la construction et les employeurs de Suisse – car derrière chaque cas de dumping salarial, on trouve un patron suisse ou un donneur d'ordre suisse – peuvent à l'avenir verser comme il leur plaira des salaires inférieurs au niveau suisse, on aura automatiquement plus de chômage dans notre pays. Par contre, s'ils doivent payer en Suisse des salaires suisses, alors ils n'auront plus intérêt à chercher à engager des gens à des salaires inférieurs. Les contrôles des conditions de travail, également à l'aide de la nouvelle loi sur le travail au noir, représentent ainsi une mesure importante aussi pour lutter contre le chômage. C'est pour cela que nous avons besoin d'inspectrices et d'inspecteurs du travail dans toutes les branches menacées.

Les revendications des syndicats pour une meilleure protection des travailleuses et des travailleurs s'inspirent entre autres de l'exemple luxembourgeois. Le Luxembourg est un petit pays de l'UE. Le niveau des salaires y est élevé et le chômage relativement bas. On y trouve également une part importante de main-d'œuvre étrangère et de frontalières et frontaliers. Le Luxembourg a assorti l'application de la libre circulation des personnes dans le cadre de l'UE – cela fait longtemps qu'elle est en vigueur – à une protection garantie par des conventions collectives de travail, des salaires minimaux et l'engagement d'un nombre important de contrôleuses et contrôleurs. Pour la défense des intérêts des salarié(e)s, c'est là une recette qui fonctionne, comme le montrent aussi les pays scandinaves de l'UE et leurs succès économiques.

Sous l'angle de la sous-enchère salariale et le risque d'un chômage accru, les choses sont donc exactement l'inverse de ce que voudraient nous faire accroire les adversaires du projet sur lequel nous voterons le 25 septembre. L'actuelle quasi-stagnation du chômage est un problème grave. Le risque d'un chômage persistant, voire en augmentation risque encore plus de se réaliser si l'extension de l'accord bilatéral est rejeté, car l'économie suisse a besoin de relations stables avec l'Europe. Et on pourra mieux combattre le risque, aujourd'hui déjà présent, du dumping salarial si le projet

qui nous est soumis est accepté que s'il est rejeté, car il prévoit, en plus de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux États membres de l'UE, une amélioration substantielle de la protection des travailleuses et travailleurs.

Les syndicats n'ont pas eu la tâche facile lorsqu'ils ont dû prendre position sur cette extension de la libre circulation des personnes. Nous avons minutieusement analysé la situation sous l'angle des intérêts des salarié(e)s et défini avec précision nos revendications élémentaires concernant le renforcement de la protection des travailleuses et travailleurs. Au vu du climat politique actuel, le résultat obtenu est tout à fait acceptable. Une appréciation qui s'applique aussi aux délais transitoires (jusqu'en 2011) négociés avec l'UE. Nous ne pensons pas qu'en cas de rejet de cet objet, il serait sans autre à nouveau possible d'obtenir avec la « nouvelle » UE, c'est-à-dire aussi avec ses nouveaux membres – ils sont directement concernés ! -, le même résultat qu'avec l'« ancienne » UE.

La période transitoire, jusqu'en 2011, nous permettra de réagir si d'éventuels problèmes devaient surgir durant ce laps de temps. Étant donné que la libre circulation des personnes avec les anciens États membres de l'UE n'est pleinement en vigueur que depuis le deuxième semestre 2004, c'est-à-dire depuis une année seulement, les expériences faites dans ce cadre doivent être observées de près et évaluées avec soin. Dans quatre ans, en 2009, il pourra à nouveau y avoir un référendum sur la libre circulation des personnes. Pour son avenir et celui de son emploi, la Suisse a aujourd'hui besoin d'un oui le 25 septembre.

\* \* \* \* \*

Hopfenweg 21  
Postfach/C.p. 5775  
CH-3001 Bern  
Tel. 031 370 21 11  
Fax 031 370 21 09  
info@travailsuisse.ch  
www.travailsuisse.ch

Extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE

## **Les travailleurs et travailleuses mieux protégés avec un OUI**

*Hugo Fasel, président de Travail.Suisse*

**Le oui à l'extension de la libre circulation des personnes, en maintenant l'ouverture de la Suisse vers l'UE, garantit mieux les emplois et renforce clairement les moyens pour surveiller le marché du travail et donc réduire les risques de dumping salarial.**

En mai 2000, le peuple suisse avait dit oui de façon éclatante (67%) à la libre circulation des personnes avec l'UE. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes, il n'y a pas eu de forte immigration. L'augmentation du nombre de frontaliers a été plus forte avant l'entrée en vigueur de l'accord (+7,8% à la fin de l'année 2001) qu'après (+3% pour la période 2002-2004).

Les abus tels que le non respect des salaires d'usage et des conditions de travail existent mais leur ampleur reste limitée comme l'a montré le rapport du seco sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement. En outre, les abus existaient déjà lorsque les cantons contrôlaient de façon préventive les salaires. En fait, les abus sont surtout devenus plus visibles avec l'introduction de la libre circulation des personnes sans forcément d'augmentation significative.

L'application toujours plus sérieuse des mesures d'accompagnement depuis l'automne 2004 devrait avoir comme effet de diminuer encore davantage les abus existants.

### **L'extension de la libre circulation permet de mieux surveiller le marché du travail**

C'est l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux pays de l'UE qui nous permet d'obtenir un renforcement des mesures d'accompagnement : il y aura plus d'inspecteurs pour traquer les infractions à la loi sur les travailleurs détachés et vérifier le respect des salaires d'usage. Les éléments principaux du contrat de travail, en particulier le salaire et le temps de travail, devront être communiqués par écrit aux travailleurs. Cette information écrite sera très précieuse pour pouvoir contrôler s'il y a abus ou non.

Ce renforcement des mesures d'accompagnement, nous l'obtenons en disant oui. En cas de non, ces améliorations essentielles pour surveiller la libre circulation des personnes n'entreront pas en vigueur et nous serons moins bien armés pour prévenir le dumping salarial et social.

Est-ce que ces améliorations demeurent insuffisantes face au risque de dumping salarial accru avec l'arrivée sur le marché du travail suisse de Polonais, Tchèques et leurs maigres salaires en comparaison avec ceux en vigueur chez nous? La réponse est clairement non parce que :

- 1) la Suisse maintient jusqu'en 2011 le contrôle des conditions de travail et de salaire et empêche toute immigration importante par des contingents ;
- 2) le renforcement des mesures d'accompagnement nous donne les outils nécessaires pour empêcher le dumping salarial.

### **Un non aurait des conséquences négatives pour les travailleurs et travailleuses**

Dire non à l'extension de la libre circulation des personnes ne donne qu'une illusion de protection de son emploi, de son salaire, de ses conditions de travail ; car un non a les désavantages suivants pour les travailleurs et travailleuses.

- Un non empêchera un renforcement équivalent des mesures d'accompagnement à celui que l'on obtient en cas de oui ; le risque de dumping salarial et social est donc plus grand en cas de non qu'en cas de oui.
- Un non n'empêchera pas la présence de travailleurs et travailleuses des nouveaux pays membres de l'UE en Suisse. Mais ils seront là au noir plutôt qu'avec un permis de travail. Leurs salaires et leurs conditions de travail seront nettement moins bonnes que s'ils viennent travailler chez nous dans le respect des conditions salariales et sociales comme cela est prévu avec l'extension de la libre circulation des personnes.
- Un non détériore les conditions-cadres pour l'économie d'exportation créatrice de très nombreux emplois directs et indirects en Suisse. Des emplois qui auraient pu être sauvegardés ou créés en Suisse partiront à l'étranger. Le chômage augmentera et cette situation fera davantage pression sur les salaires et conditions de travail que quelques dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses des nouveaux pays membres de l'UE entrant de façon réglementée sur le marché du travail suisse.

En définitive, il est dans l'intérêt des travailleurs et travailleuses de ce pays de dire oui à l'extension de la libre circulation des personnes le 25 septembre 2005. Ce serait aussi une suite logique du vote de mai 2000 où le peuple suisse avait dit très clairement oui à l'accord sur la libre circulation des personnes.

Conférence de presse, le 13 juin 2005 à Berne

**Comité suisse des organisations des salarié(e)s pour la  
« libre circulation des personnes assortie de mesures de protection »**

A propos de la votation populaire fédérale du 25 septembre 2005

## **Les employés de commerce disent oui!**

**Alexander Tschäppät**

Président de la Société suisse des employés de commerce

*Oui aux faits !*

On peut tourner et retourner les choses comme on veut : pour les employés aussi, le 25 septembre 2005 sera un moment décisif. Pour des raisons pragmatiques, mais avec conviction, ils ont déjà dit oui à la voie bilatérale, oui à la libre circulation des personnes avec les 15 premiers Etats membres de l'UE. Aujourd'hui, ils disent aussi oui à l'extension de cet accord aux nouveaux Etats de l'UE. Les employés savent que la Suisse se trouve au cœur de l'Europe non seulement du point de vue géographique, mais aussi du point de vue économique.

*La Suisse – impensable économiquement sans l'Europe*

Notre économie nationale est profondément imbriquée dans l'économie européenne. Environ un tiers de notre création de valeur est en rapport avec les exportations et les importations. Ce ne sont pas seulement les flux de marchandises et de services qui sont intimement mêlés, mais cela est vrai aussi depuis longtemps pour le marché du travail. Ne nous faisons pas d'illusions : les travailleuses et travailleurs étrangers ne se trouvent pas seulement dans les hôpitaux, l'hôtellerie et la restauration, ou dans la construction : nos banques et assurances hautement qualifiées, à l'œuvre au niveau international, ou les entreprises de l'industrie des machines, de l'industrie électrique ou de la chimie, mais aussi beaucoup de PME ne seraient depuis longtemps plus présentes dans la même mesure en Suisse si elles n'avaient pas la possibilité de combiner la main-d'œuvre spécialisée nationale et internationale. La

plupart des domaines de création de valeur, mais aussi la recherche et le développement, ne pourraient survivre au niveau actuel sans échanges avec l'étranger.

*Grâce la pression des organisations de travailleurs, l'ouverture est socialement compatible*

Les employés disent oui à l'ouverture parce qu'ils savent que la transition se fera par étapes et qu'elle s'accompagnera d'un renforcement des mesures d'accompagnement visant à agir efficacement contre un éventuel dumping des salaires et des prestations sociales. Certes, nous sommes conscients que la mise en œuvre des mesures d'accompagnement a démarré de manière plutôt hésitante. Mais, entre temps, la Confédération et la plupart des cantons ont compris qu'ils doivent soutenir les contrôles et les aménagements prévus dans les mesures d'accompagnement par des ressources et du personnel : les dispositions doivent être appliquées systématiquement. Les mesures d'accompagnement constituent un jeu d'instruments adéquat, mais aussi une promesse politique garantissant que les processus d'adaptation indissolublement liés à toute ouverture de marché seront mis en œuvre dans le respect des principes de la politique sociale et sous une forme supportable.

*L'ouverture édifie la confiance – et la confiance confirmée favorise l'ouverture*

Les employés ont confiance dans les compléments décidés par le Parlement à propos des mesures d'accompagnement. Mais cette confiance doit être encore confirmée par la Confédération, les cantons et les employeurs aussi après le 25 septembre 2005, par des preuves matérielles. Dans quatre ans seulement – en 2009 – viendra la prochaine votation décisive sur la poursuite de l'ensemble du système d'accords avec l'UE.

*Les employés vers un oui conscient à l'ouverture !*

Pour les employés, il est clair qu'un non le 25 septembre 2005 remettrait en question tout ce qui a été acquis jusqu'ici par la voie bilatérale. Un isolement économique délibéré ne peut en aucun cas être l'objectif de notre pays et de notre jeunesse. Les employés disent délibérément oui à l'extension de l'accord sur la libre circulation. L'ouverture est conçue dans une perspective socialement compatible, et surtout elle n'est pas une rue à sens unique en direction de la Suisse. Elle est au contraire une chance offerte aux jeunes de pratiquer ce qui est d'usage depuis des décennies déjà chez les employés de commerce : accumuler des expériences professionnelles et de vie à l'étranger. Des marchés du travail ouverts permettront aussi aux Suissesses et aux Suisses de participer en première ligne aux nouveaux développements. Les Etats de l'UE, anciens et nouveaux, offrent beaucoup de possibilités : sachons en tirer parti !

Zurich, le 13 juin 2005

Conférence de presse du 13 juin 2005 du Comité suisse des organisations des salarié(e)s pour la « libre circulation des personnes assortie de mesures de protection »

## **L'Alliance des associations de travailleuses et travailleurs dit OUI à la libre circulation des personnes !**

*Beat W. Zemp, président de l'Alliance des associations de travailleuses et travailleurs (Conférence d'Ebenrain) et président de l'Association faïtière des enseignant(e)s (LCH)*

**Le 25 septembre, nous avons l'un des rendez-vous avec les urnes les plus importants de ces dernières années : l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE et le renforcement des mesures d'accompagnement. Les membres de l'Alliance des associations de travailleuses et travailleurs (Conférence d'Ebenrain) ont de bonnes raisons de recommander vivement à leurs 850 000 membres de voter oui.**

### *Action d'information concertée des associations faïtières*

Le projet d'extension de la libre circulation des personnes n'aura une chance de passer la rampe le 25 septembre que si les salarié(e)s l'acceptent. Une bonne raison pour les associations faïtières d'organisations d'employé(e)s, d'associations professionnelles et de syndicats regroupées au sein de l'Alliance des associations de travailleuses et travailleurs (Conférence d'Ebenrain) de coopérer dès le printemps 2005 pour donner leur appui énergique au projet. Ce faisant, elles contribuent de façon décisive à la formation de l'opinion des 850 000 salarié(e)s qui sont membres de l'une des douze organisations membres. Eu égard à l'importance singulière de cette votation pour l'économie et l'emploi en Suisse, ces organisations expliqueront en détail à leurs membres les raisons de voter oui à l'extension de la libre circulation des personnes. Pour ce faire, elles disposent de leurs canaux de communication et de leurs organes bien rodés. En lançant cette action concertée, l'Alliance augmente considérablement les possibilités de victoire du oui le 25 septembre. Le refus aurait non seulement de graves inconvénients économiques et sociaux mais mettrait aussi en danger de nombreux emplois dans notre pays, qui courraient le risque d'être irrémédiablement délocalisés.

### *Des relations suivies avec l'Europe*

Petite économie vivant des échanges avec l'extérieur, la Suisse se fonde culturellement et économiquement dans le concert européen. Aussi lui faut-il des rapports harmonieux avec l'UE. C'est précisément parce que nous sommes en marge de l'UE que nous avons besoin d'accords bilatéraux stables qui fondent la confiance mutuelle. Le refus de l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux membres de l'UE mettrait en péril les bases conventionnelles péniblement construites de nos relations économiques et politiques avec l'Europe. Si l'UE résiliait les Accords bilatéraux, détruisant ainsi ces bases, les conséquences pour les salarié(e)s en Suisse en seraient graves. Pour cette raison, les organisations de salarié(e)s forment une vaste coalition pour dire oui à l'extension de la libre circulation des personnes avec l'UE.

### *Renforcement des mesures d'accompagnement*

La libre circulation des personnes entre l'UE et la Suisse est déjà un fait. Nous ne nous prononcerons que sur son extension aux nouveaux pays membres de l'UE, une extension qui ne pose pour l'essentiel aucun problème. Certains pays de l'Europe des 15 ont un taux de chômage élevé, surtout parmi les jeunes, mais celui-ci ne s'est pas traduit par une immigration massive en Suisse. En effet, seule la personne qui peut justifier d'un emploi en Suisse

peut bénéficier de la libre circulation des personnes. Pour cette raison, il est important de renforcer les mesures contre la sous-enchère salariale : augmentation du nombre d'inspecteurs et inspectrices, forme écrite du contrat de travail, durcissement des sanctions et des amendes en cas d'infraction grave et application des dispositions obligatoires des CCT aux entreprises de travail temporaires. Par ailleurs, le marché suisse de l'emploi est protégé par des contingents et de longs délais transitoires.

#### *La croissance économique est bonne pour tous*

Des estimations prudentes avancent que l'extension du marché européen aux dix nouveaux membres peut signifier une croissance supplémentaire de 1 à 2 milliards de francs par an. Cette croissance se traduit en Suisse par un recul du chômage et par une hausse des recettes fiscales des collectivités publiques. L'emploi s'en trouvera favorisé non seulement dans l'industrie d'exportation et les secteurs en amont mais aussi dans les administrations publiques. En revanche, le refus par la Suisse de l'extension de la libre circulation des personnes constituerait pour les entreprises et les employeurs publics un désavantage comparatif considérable.

#### *Mettre en avant les chances, pas seulement les dangers*

Aujourd'hui déjà, de nombreuses branches ne pourraient se passer de main-d'œuvre étrangère. Cela est vrai tant du secteur privé que du secteur public, comme les hôpitaux et les services sociaux. En outre, les auxiliaires non qualifiés n'ont pas été les seuls à tirer jusqu'ici parti de la libre circulation des personnes ; ils ont été rejoints par des travailleuses et travailleurs bien et très bien formés. Dans l'enseignement, l'on a pu développer des programmes de recherche et d'échanges. Compte tenu des exigences en matière d'enseignement des langues étrangères (immersion assurée par des professeurs de langue maternelle) et le prochain départ à la retraite d'un grand nombre d'enseignant(e)s ces huit prochaines années, la libre circulation des personnes est une réelle chance pour notre pays et pas seulement un danger.

#### *Transparence des salaires et inspections systématiques*

Pour écarter les craintes quant à une hausse de la sous-enchère salariale, il est extrêmement important, aujourd'hui déjà, d'appliquer systématiquement les premières mesures d'accompagnement et de garantir la plus grande transparence possible des salaires usuels. En effet, l'efficacité des mesures d'accompagnement est, pour les salarié(e)s, la pierre de touche du bon fonctionnement de l'ouverture graduelle. Dès lors, le renforcement des mesures d'accompagnement requiert absolument davantage d'inspecteurs du travail dans les cantons. Ces effectifs supplémentaires ne doivent pas faire l'objet de mesures d'austérité ni être à nouveau liquidés lors du prochain programme d'allègement budgétaire !

#### **Adresse de contact de la présidence de la Conférence d'Ebenrain :**

Beat W. Zemp  
Président de la Conférence d'Ebenrain et de LCH  
Association faîtière des enseignant(e)s suisses  
Erlistrasse 7  
CH-4402 Frenkendorf

Tél. 061 903 95 85  
Fax 061 901 80 88  
E-mail: [beat.w.zemp@lch.ch](mailto:beat.w.zemp@lch.ch)

**Les associations faîtières suivantes de la Conférence d'Ebenrain recommandent le oui :**

Employés affiliés, (**VSAM**) - Association faîtière suisse des enseignant(e)s (Suisse alémanique), (**LCH**) - Société suisse des employés de commerce (**SEC Suisse**) - Association suisse des infirmières et infirmiers (**ASI**) - Union syndicale suisse (**USS**) - Association suisse des cadres (**ASC**) - Syndicat des enseignants romands (**SER**) - **Travail.Suisse** - Fédération suisse des fonctionnaires de police (**FSFP**) - Communauté de négociation du personnel de la Confédération (**CNPC**) - Fédération centrale du personnel des cantons et des communes de la Suisse (**FC**) - Association du personnel de la Confédération (**APC**)<sup>1</sup>

La fédération **Impressum** Fédération suisse des journalistes (FSJ) est également membre de la Conférence d'Ebenrain. Toutefois, elle n'émet aucun mot d'ordre pour ses membres dans le respect de la liberté de la presse.

---

<sup>1</sup> Cette organisation figure dans la liste que vous m'avez envoyée, mais pas dans la liste en allemand. Comme elle est membre de la CNPC, je ne sais pas s'il faut la laisser à titre individuel (N. du tr.)